

SAS LC IMMO : 2 Pl. des Martyrs pour la Libération, 10100 Romilly-sur-Seine
RCS de Troyes (10) : 882 289 374 ; Numéro de déclaration de TVA : FR 34882289374
Numéro de téléphone : 03 25 21 16 47 ; Adresse Email : romilly@joya.fr
Carte professionnelle n° : CPI 1001 2020 000 045 220 délivrée par la CCI de Troyes et de l'Aube Non-détention de fonds
Responsabilité civile professionnelle : GROUPAMA NORD EST 2 rue Léon Patoux 51686 REIMS Cedex 2
Médiateur : ANM CONSO, 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES www.anm-conso.com
Nom et adresse de la caisse de garantie : QBE Europe SA / NV Coeur Défense - Tour A 110, Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex
Montant de la garantie : 200 000 € (sans manipulation de fonds)



Loi du 2 janvier 1970 – Décret du 20 juillet 1972

Chaque agence JOYA est indépendante juridiquement et financièrement

HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION LOCAUX À USAGE HABITATION

À LA CHARGE DU BAILLEUR	À LA CHARGE DU LOCATAIRE
7 € TTC/m2 Superficie habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail	7 € TTC/m2 Superficie habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail
3 € TTC/m2 Superficie habitable pour l'établissement de l'état des lieux	3 € TTC/m2 Superficie habitable pour l'établissement de l'état des lieux
70 € de frais d'entremise et de négociations	

BARÈME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE LOCAUX À USAGE HABITATION OU PROFESSIONNEL

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 25 000 €	Forfait de 2000 €
25 000 € à 80 000 €	8 %
80 000 € à 130 000 €	6 %
Au dessus de 130 000 €	4 %

Les tranches sont cumulatives.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat.

HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION COURTE DURÉE LOCAUX À USAGE HABITATION

3% TTC des loyers perçus à la charge du propriétaire

BARÈME HONORAIRES TTC POUR CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

12% du prix net vendeur

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat.

HONORAIRES HT POUR LA LOCATION LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL

15% du Loyer annuel HT à la charge du locataire ou du propriétaire selon les conventions convenues

HONORAIRES DE GESTION LOCAUX À USAGE HABITATION OU PROFESSIONNEL

Les honoraires de gestion sont calculés sur les encaissements.

Formule PREMIUM	6,00 % HT soit 7,20 % TTC
Parkings, boxes	12,00 % HT soit 14,40 % TTC

GARANTIE D'ASSURANCE : 2,84 % TTC du montant des loyers collectés (loyer + charges). À la charge exclusive du propriétaire.